

**CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar,
Iran, 1971)
45^e Réunion du Comité permanent
Bucarest, Roumanie, 10 juillet 2012**

Rapport de la 45^e Réunion du Comité permanent (SC45)

Membres du Comité permanent présents : Afrique du Sud, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Guinée, République de Corée, Roumanie, Tunisie

Observateurs permanents présents : Pays-Bas, Suisse

Membres sortants du Comité permanent, présents en qualité d'observateurs : Jamaïque, Liban, Maurice, Mexique

Autres Parties présentes en qualité d'observateurs : Argentine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Uruguay

1. **M. Yeon-Chul Yoo (République de Corée), Président du Comité permanent sortant**, accueille les participants et observe que le passage du témoin à un nouveau Comité permanent marque une nouvelle ère pour la Convention. Il rappelle cette occasion en reprenant certaines des meilleures blagues qu'il a racontées aux séances précédentes. M. Yoo explique qu'il présidera la réunion jusqu'à ce qu'un nouveau président ait été choisi.

Point 1 de l'ordre du jour : Remarques d'ouverture

2. **M. Anada Tiéga, Secrétaire général (SG)**, remercie tous les membres sortants du Comité permanent pour l'appui et l'esprit de direction qu'ils ont manifesté durant cette année difficile du point de vue financier. Un déficit important avait été prévu pour la fin de 2011 mais le Comité permanent a pris les bonnes décisions, au bon moment, et l'année s'est terminée avec un surplus de CHF 166 000 qui renforcera le Fonds de réserve. M. Tiéga déclare que le Comité permanent sortant remet la Convention en bien meilleur état et se réjouit de voir un renforcement encore plus important dans la nouvelle période triennale. Il promet de faire régulièrement rapport, non seulement aux réunions du Comité permanent mais aussi chaque fois que ce sera nécessaire.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président et du vice-président du Comité permanent

3. **M. Yoo** explique la composition du Comité permanent et invite les membres du nouveau Comité à nommer leurs représentants.

Décision SC45-1 : Les membres du Comité permanent nouvellement élus choisissent de confier la présidence à la Roumanie et la vice-présidence à l'Afrique du Sud.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection du Sous-groupe sur les finances

4. **Le Secrétaire général** explique la composition et le rôle du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances et invite à nommer les représentants régionaux parmi les membres du nouveau Comité permanent.
5. Sur proposition de plusieurs membres et du Secrétaire général, la région Europe est invitée à nommer une deuxième Partie comme membre car la Finlande, qui a occupé récemment la présidence du Sous-groupe, reste membre dans cette capacité.

Décision SC45-2 : Le Comité permanent élit les membres suivants au Sous-groupe sur les finances : pour l'Afrique, le Burundi; pour l'Asie, la République de Corée; pour l'Europe, le Danemark; pour la Région néotropicale, le Chili; pour l'Amérique du Nord, le Canada; pour l'Océanie, Fidji, et la Finlande en tant que Présidente sortante du Sous-groupe.

6. **M. Yoo** invite les membres du Sous-groupe à choisir leur Président. Le Chili propose le Canada et tous les autres membres apportent leur appui à ce choix.

Décision SC45-3 : Le Comité permanent élit le Canada à la présidence du Sous-groupe sur les finances.

7. **Le Secrétaire d'État, M. Mihail Făcă, Roumanie**, prend la présidence, remercie M. Yoo pour sa direction efficace du Comité permanent durant la période triennale écoulée et déclare que son élection en tant que nouveau Président est un grand honneur pour son pays. Il félicite le nouveau Sous-groupe sur les finances et note que le rôle de son président ne sera pas facile, compte tenu de l'état de l'économie mondiale. Il déclare que l'adoption par la COP de la Résolution XI.2 sur les questions financières et budgétaires ne donne pas lieu de se réjouir et n'est pas un grand succès car il y aurait eu plus à faire s'il y avait eu plus d'argent pour travailler mais il a la conviction que le Comité permanent travaillant en collaboration peut rendre la Convention de Ramsar aussi efficace que possible.

Point 4 de l'ordre du jour : Procédure et calendrier de recrutement du prochain Secrétaire général

8. **Le nouveau Président du Comité permanent** évoque le calendrier recommandé par le Comité permanent précédent, à sa 44^e Réunion, le 4 juillet, et donne la parole aux participants pour commentaires.
9. **L'Afrique du Sud** souhaite remercier le Secrétaire général pour le travail exceptionnel qu'il a accompli durant les six ans écoulés. Elle exprime sa grande satisfaction pour la manière dont il a dirigé le Secrétariat malgré les difficultés financières, sans jamais baisser les bras, et elle comprend bien que ces contraintes sont causées par la situation financière mondiale et le déclin des contributions volontaires qui en est résulté. Elle indique que le groupe Afrique élu au Comité permanent est fier de M. Tiéga et qu'il est dommage de devoir travailler avec des ressources insuffisantes.

10. **Le Président du Comité permanent** se félicite des remarques positives sur le Secrétaire général et ajoute que le Secrétaire général dirigera le Secrétariat probablement une autre année encore.
11. **Le Danemark** demande comment seront réparties les responsabilités aux diverses étapes du calendrier de recrutement. **Le Secrétaire général** explique que le Secrétariat collaborera avec l'UICN, conformément au règlement d'emploi de l'UICN et au droit helvétique, puis fera une proposition au Comité exécutif qui pourra alors soumettre une recommandation au Comité permanent sur la procédure et donner instruction au Secrétariat sur les moyens d'appliquer cette procédure.
12. **Le Président du Comité permanent** indique que le Secrétariat communiquera au Comité plus de détails sur la procédure, par courriel.
13. **Les États-Unis d'Amérique** indiquent que, durant la précédente procédure de recrutement du Secrétaire général, il y a eu des difficultés lors de la vérification des références des candidats, qui n'est absolument pas un travail facile, et ils recommandent qu'une des Parties soit nommée pour mener cette tâche à bien de manière approfondie.

Décision SC45-4 : Le Comité permanent confirme les procédures et le calendrier de recrutement du prochain Secrétaire général comme recommandé par la Décision SC44-10 du Comité permanent.

Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties

14. **Le Secrétaire général** explique que c'est à la Conférence des Parties de décider de la date et du lieu de la prochaine session de la COP mais que l'on s'attend à ce que le Comité permanent présente une recommandation, si possible.
15. **L'Uruguay** rappelle que son pays a soumis une invitation en 2009 pour organiser la COP12 en 2015 et que cette invitation a maintenant été ratifiée par trois ministères et sera maintenue.
16. **Le Secrétaire général** signale qu'une invitation originale a été reçue de l'Uruguay qui remplit les règles prescrites pour une telle offre et qu'aucune autre offre n'a été reçue à ce jour.

Décision SC45-5 : Le Comité permanent se félicite de la proposition de l'Uruguay et décide de recommander qu'elle soit acceptée par la Conférence des Parties.

Point 5 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

17. **Le Secrétaire général** note que la première réunion plénière a normalement lieu durant le printemps de l'hémisphère Nord et que les seules dates disponibles dans la région de Genève, en raison d'autres événements tels que l'exposition automobile, sont du 8 au 12 avril 2013. Elle aura lieu dans les locaux du Secrétariat, au siège de l'UICN à Gland, en Suisse.

Décision SC45-6 : Le Comité permanent établit la date et le lieu de sa prochaine réunion au 8-12 avril 2013 à Gland, Suisse, sauf circonstances imprévues.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Groupe de travail sur la gestion

18. **Les États-Unis d'Amérique** s'interrogent sur le mécanisme approprié de nomination du nouveau Groupe de travail sur la gestion.
19. **Le Secrétaire général** rappelle que, conformément aux Résolutions IX. 24 et X.4, le Groupe de travail sur la gestion se compose des Présidents et Vice-présidents des Comités permanents nouveau et sortant, des Présidents des Sous-groupes sur les finances des Comités permanents nouveau et sortant, du Président sortant et du nouveau Président du GEST, de toute autre Partie intéressée en tenant compte d'une participation régionale équitable, d'un représentant des OIP et du Secrétaire général, de droit.
20. **Les États-Unis d'Amérique** estiment qu'il serait justifié d'établir ce groupe à la présente réunion du Comité permanent afin qu'il soit prêt à se réunir pour la prochaine.
21. **Le Président du Comité permanent** note que le projet de Résolution DR 19, tel qu'il est rédigé, mettrait terme au Groupe de travail sur la gestion et conférerait ses responsabilités au Comité exécutif (Président et Vice-président du Comité permanent actuel et Président du Sous-groupe sur les finances). **Les États-Unis d'Amérique** indiquent qu'il semble probable que cette partie du projet de Résolution DR19 sera supprimée dans la Résolution adoptée parce que certaines responsabilités ont été confiées au Groupe de travail sur la gestion dans le projet de Résolution DR16 déjà adopté par la COP.
22. **Le Président du Comité permanent** donne la parole aux participants pour les nominations de membres du Comité permanent en vue de former le groupe central de représentants régionaux au Groupe de travail sur la gestion. **Le Secrétaire général** précise que ce groupe central doit être formé de membres du Comité permanent mais que toute autre Partie contractante intéressée peut y participer.

Décision SC45-7 : Le Comité permanent nomme comme groupe central de représentants au Groupe de travail sur la gestion : pour l'Afrique, la Tunisie; pour l'Asie, les Émirats arabes unis; pour l'Europe, le Danemark; pour la Région néotropicale, Cuba; pour l'Amérique du Nord, le Canada; et pour l'Océanie, Fidji.

Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion

23. **Les États-Unis d'Amérique** demandent quel est le statut du Comité de transition.
24. **Le Secrétaire général** indique que la réunion récente du Comité permanent a décidé, dans la Décision SC44-8, de prier le Président, le Vice-président et le Président du Sous-groupe sur les finances des Comités permanents actuel et sortant de collaborer en tant que Comité de transition « concernant le recrutement du prochain Secrétaire général et sur d'autres questions ».

Adoption du rapport de la réunion

25. **Le Comité permanent** demande au Président du Comité permanent d'examiner et d'adopter le rapport de la réunion en son nom.

Clôture de la réunion

26. **La Finlande** demande au Président du Comité permanent de terminer la réunion par une brève réunion à huis clos de Parties contractantes seulement.
27. **Le Président du Comité permanent** demande aux Parties contractantes de rester et lève la 45^e Réunion du Comité permanent pour tous les autres participants.